



BP AP / Aménagements Paysagers / EN FORMATION CONTINUE

OBJECTIFS

Il s'agit de former des salarié(e)s spécialisé(e)s capables d'effectuer la conduite d'un chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité). Il/elle maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : lecture des plans techniques, nettoyage et préparation du terrain, construction d'éléments du jardin, plantation des végétaux... Il /elle établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers, taille les arbres, entretient les haies, pelouses et gazons, surveille l'état sanitaire des végétaux... Il/elle peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur dans ce cas il/elle réalise la décoration paysagère d'espaces intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques...), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

CONDITIONS D'ADMISSION

Demandeurs (euses) d'emploi inscrit(e)s à Pôle Emploi ou salarié(e)s en poste, souhaitant une montée en qualification ou en reconversion professionnelle.

Prérequis : maîtrise des savoirs de base.

Avoir 18 ans / justifier d'1 an d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la dernière UC Et CAPa, ou diplôme ou Titre inscrit au RNCP de niveau 3 ou d'un niveau supérieur **Ou** 1 an d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en rapport avec le BP **Ou** 3 ans d'activité professionnelle sans rapport avec le BP.

Procédure d'admission : les candidat(e)s sont reçu(e)s individuellement par le centre pour :

- Une évaluation des pré-requis : test spécifique au secteur.
- Un entretien de motivation (formation, expérience professionnelle/projet du candidat sont abordés).
- La constitution du dossier administratif (en fonction du financement).

Délai d'accès à la formation: Nous consulter. Une session par an à dates fixes avec entrées différées possibles sous certaines conditions.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : Pour la formation complète : 1050 h en centre et 350 h de stage en entreprise sont prévus.

Dans le cas d'un suivi partiel : durées en centre et en entreprise liés au parcours suivi (nous consulter).

Modalités d'adaptation à la formation :

VAA-Validation d'Acquis Académiques

Candidats RQTH : allongement du parcours possible, Soutien individualisé selon besoins.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans le parc paysager de l'établissement.
- Parc paysager de 6 hectares du site conduit en gestion différenciée.
- Pendant toute leur formation les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel (accompagnement administratif, social, pour la recherche de stage et d'emploi).
- Les périodes en entreprises font l'objet de contacts téléphoniques et de visites de la part de l'équipe pédagogique.

DIPLOME/ VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Brevet Professionnel Agricole de niveau 4.

Validation : délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment.

Le diplôme peut également être préparé en APPRENTISSAGE sur le même site.

Débouchés/poursuite d'études :

Le BP conduit vers la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant

un BTS Aménagements Paysagers ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

PARTENARIATS

Un partenariat avec les professionnels du secteur du paysage.

STATUT/FINANCEMENT/AIDES

- Les Demandeurs d'Emploi et certaines catégories de salariés bénéficient d'une formation financée par le Conseil Régional. Ils/Elles sont stagiaires de la formation professionnelle et sont indemnisé(e)s par le Pôle Emploi (AREF) ou par le Conseil Régional (versement par l'ASP). Les stagiaires ne supportent aucuns frais pédagogiques.

- La formation est également accessible à l'ensemble des salariés, aux chefs d'entreprise et particuliers dans le cadre d'une professionnalisation en vue d'une réorientation professionnelle ou d'un projet personnel. Les financements mobilisables (dont CPF-Compte Personnel de Formation, Projet de Transition Professionnelle) sont liés au statut du /de la candidat(e). Un devis adapté à chaque situation est fourni à la demande.

CONTENU DE LA FORMATION

Unité Capitalisable	Blocs de compétences	
UC 1	Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant. - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.
UC2	Organiser les travaux	- Préparer le travail pour un chantier.

	sur un chantier d'aménagement.	- Coordonner le travail sur un chantier.
UC3	Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal. - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.
UC4	Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	- Réaliser des travaux de plantation. - Réaliser des travaux de végétalisation par semis.
UC5	Mettre en place des infrastructures	- Réaliser des murets et des escaliers. - Mettre en place des revêtements.
UC6	UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi)	Multiplification des végétaux.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours au CFPPA de Raismes, sur le site du lycée horticole/site de Raismes-Vicoigne, rue de l'Abbaye 59590 Raismes.

- Accès en bus et en train (Douai, Valenciennes, Somain...)/gare SNCF à 500 m du centre de formation.

- En voiture : A23 sortie Vicoigne-Raismes.

- Parking à proximité de l'établissement.

- Possibilité de restauration dans l'établissement scolaire situé en face du lycée horticole, avenue du Château - 59590 Raismes.

Pré-inscription



SCAN ME

CFPPA-UFA du NORD / Site de RAISMES (Lycée Horticole)
1 avenue du château 59590 RAISMES

CONTACT : LUIGI SCRUFARI
06 75 19 90 00/ cfppa.raismes@educagri.fr
www.wagnonville.fr

CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE